



BRUXELLES LOGEMENT

SERVICE PUBLIC RÉGIONAL DE BRUXELLES

BRUXELLES 04/07/2018

NOTE EXPLICATIVE

CONTACT Observatoire Bruxelles Logement

T +32.2.204.13.52
F +32.2.204.15.50
observatoirebruxelleslogement@sprb.brussels

CONCERNE Parc de logements des opérateurs immobiliers publics (OIP)

Parc de logements des opérateurs immobiliers publics (OIP)

Définition : Nombre de logements OIP par type et par nombre de chambres

Unité : Nombre de logements

Echelle géographique : Commune / [Quartier](#)

Date de l'inventaire: 31/12/2016

Source : SPRB, Bruxelles Logement

Description

Le tableau inventorie le parc de logements des communes, CPAS, régies communales, Fonds du Logement et Régie foncière de la RBC. Conformément à l'article 25 du Code du Logement, « avant le 1^{er} juillet de chaque année, tout opérateur immobilier public communique au Gouvernement l'inventaire, arrêté au 31 décembre de l'année précédente, de tous les logements dont il est titulaire d'un droit réel principal et ou qui sont mis en location, ainsi que leur localisation, leur type, leur surface habitable, le nombre de chambres qu'ils comptent, le montant de leur loyer et le nom du locataire. »

À noter que conformément à l'article 24 du Code, les logements sociaux des SISP font l'objet d'un inventaire séparé communiqué à la SLRB.

Points d'attention dans l'interprétation du tableau:

- L'inventaire OIP pour lequel ces données sont fournies est arrêté au 31/12/2016.
- L'inventaire de la Régie foncière communale de Saint-Gilles au 31/12/2016 n'ayant pas été fourni, il a fait l'objet d'une estimation à 1000 unités de logement. Ces 1000 logements ont été situés à Saint-Gilles mais n'ont pu être situés dans des quartiers particuliers. De même leur nombre de chambres n'est pas connu. Ils sont donc comptabilisés comme « nc » (non connus).



BRUXELLES LOGEMENT

SERVICE PUBLIC RÉGIONAL DE BRUXELLES

- De même en ce qui concerne le Fonds du Logement, Bruxelles Logement ne possédait en 2017 que de la localisation des logements par commune. Ces logements sont également comptabilisés comme « non connus ».
- Pour le moment, chaque opérateur fournit son inventaire soit par extraction d'une base de données existante, soit à l'aide d'un formulaire Excel qui doit être rempli manuellement. Des erreurs d'encodage ne sont donc pas exclues. Il est à l'heure actuelle impossible de quantifier l'importance de ces erreurs.